



**Demande d'Autorisation d'accès
à la baie du Mont Saint-Michel avec un véhicule à moteur
N°...../2024**

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone domicile :	<input type="text"/>
Type véhicule :	<input type="text"/>
N° immatriculation véhicule :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Photocopie carte grise	
<input type="checkbox"/> Photocopie attestation assurance	
<input type="checkbox"/> Photocopie du permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Enveloppe format A5 (162 x 229mm) , affranchie à l'adresse du demandeur	
Lieux de pêche :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Saint-Malo, le / /

Signature du demandeur :

Évaluation des incidences Natura 2000
Circulation et stationnement de véhicules à moteur
sur le domaine public maritime en baie du Mont Saint-Michel



*Formulaire à joindre impérativement avec la demande de macaron
 Il s'agit d'une dérogation à la règle générale d'interdiction de circuler et de stationner*

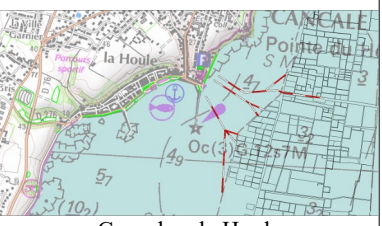

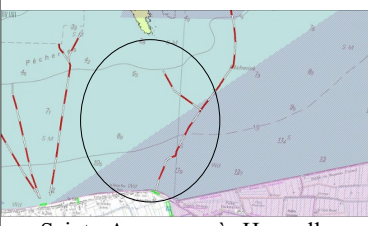

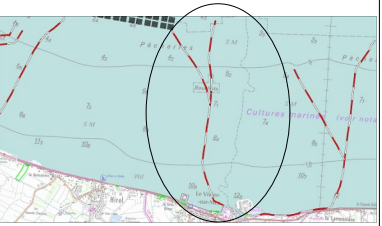
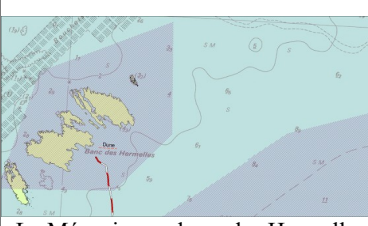
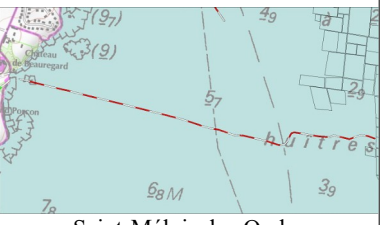
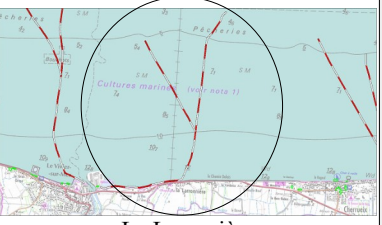
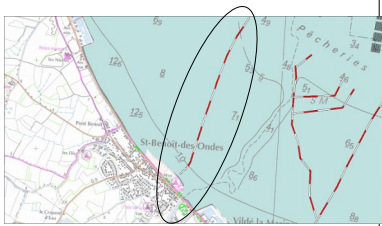
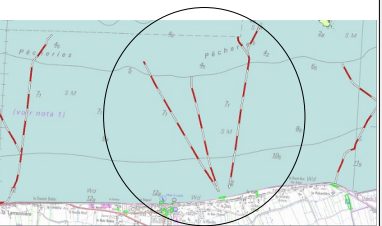
PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU PROJET

<p>Activité au titre de laquelle vous demandez un macaron (plusieurs réponses possibles) :</p> <p><input type="checkbox"/> pose de filets fixes / tézures</p> <p><input type="checkbox"/> exploitation d'une pêcherie</p> <p><input type="checkbox"/> pêche à pied professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> petit train touristique</p> <p><input type="checkbox"/> tracteur plaisancier (avec remorque)</p> <p><input type="checkbox"/> autre (préciser) :</p>	<p align="center">Le demandeur :</p> <p>Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/></p> <p>Adresse : <input type="text"/></p> <p>Téléphone : <input type="text"/></p> <p>mail : <input type="text"/></p>
---	--

Nombre prévisionnel de personnes transportées :

LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 CONCERNÉS

- Directive Oiseaux - Zone de protection spéciale de la baie du Mont Saint-Michel – ZPS FR 2510048
- Directive Habitats - Zone spéciale de conservation de la baie du Mont Saint-Michel – ZSC FR 2500077

<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Cancale – la Houle		Vildé la Marine		Sainte-Anne – accès Hermelles
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Cancale – Pointe des roches noires		Le Vivier-sur-mer		La Mécanique – banc des Hermelles
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
	Saint-Méloir-des-Ondes Château Richeux		La Laronnière		
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			
	Saint-Benoît-des-Ondes		Cherrucix – Le Han		

*Les zones de stationnement hors DPM figurent en vert sur les cartes ci-dessus
 La limite du site classé des Hermelles figure en hachuré sur les cartes ci-dessus*

DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ

- Année de première immatriculation du tracteur :

- nombre moyen de sorties du tracteur en 2024 :

- Y a-t-il un rejet possible dans le milieu ? OUI NON

Si oui, de quel type ?

Les véhicules doivent être dans un bon état d'entretien général

ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET ESPÈCES

	OUI	NON
- Accédez-vous au domaine public maritime par des voies d'accès non aménagées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Circulez-vous ou stationnez-vous : - sur les cordons coquilliers ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- au-delà du pieu implanté au pied de la grande bosse, au banc des Hermelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- sur les hauts de plage ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- sur les herbiers à zostères ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- sur les herbus/ prés salés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- sur des pelouses littorales ou dunaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Une fois stationné sur l'estran, le moteur reste-t-il en marche pendant la pêche ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Laissez-vous d'éventuels déchets (les vôtres ou ceux vos passagers) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Circulez-vous hors des chemins répertoriés, et stationnez-vous à plus de 5 mètres de ces chemins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-Prélevez-vous des huîtres directement sur le banc des Hermelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Lors de la pêche, dégradez-vous les récifs d'Hermelles, en marchant dessus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Circulez-vous à plus de 25 km/h sur le DPM ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Pêchez-vous des espèces en dessous des tailles réglementaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Vous approchez-vous à moins de 100 m des oiseaux et phoques veaux-marins (partie Est de la baie) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*L'accès au domaine public maritime doit se faire en respectant les chemins existants
La circulation et le stationnement doivent se faire en dehors de la laisse de mer, de la végétation des hauts de plage et de la dune, sauf chemin d'accès **existant**.*

*Les produits de la pêche sont uniquement pour une consommation personnelle
Les pêcheurs doivent respecter la réglementation en vigueur concernant les tailles, quotas, outils et marquages des captures.*

*Si vous avez répondu **NON** aux questions ci-dessous, votre projet n'a pas d'incidence significative sur les espèces ou habitats, vous devez dater ce formulaire, l'imprimer et le signer, afin de compléter votre demande de macaron.*

*Si vous avez répondu au moins une fois **OUI** à l'une des questions ci-dessous, l'évaluation des incidences Natura 2000 doit se poursuivre. Nous vous invitons à nous demander la notice explicative, afin de compléter l'évaluation des incidences.*

Je soussigné, , déclare que mon projet : a un impact significatif } sur les sites
 n'a pas d'impact significatif } Natura 2000 concernés

Fait à , le / /



NB : le macaron ne peut être délivré s'il y a une incidence significative sur les sites Natura 2000 concernés.